

AFRICA BUSINESS ORGANIZATIONS DAY

JOURNÉE DES PATRONATS AFRICAINS

CONSTRUIRE LA DIVERSIFICATION DE L'AFRIQUE - BUILDING THE DIVERSIFICATION OF AFRICA

PARIS, MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2016 – PARIS, WEDNESDAY SEPTEMBER 21ST 2016

Déclaration commune des organisations africaines et françaises représentatives du secteur privé pour la diversification, la montée en gamme et le développement économique inclusif de l'Afrique

MEDEF International, le MEDEF, Business Africa et l'Organisation Internationale des Employeurs (OIE) ont réuni le mercredi 21 septembre 2016 les organisations représentatives des secteurs privés français et africain. Cette rencontre a permis de mettre en avant leurs engagements pour la diversification, la montée en gamme et le développement économique inclusif de l'Afrique. Les entreprises, par leurs investissements de long-terme dans l'économie et les projets d'infrastructures, leur rôle moteur dans la formation, leur capacité à créer des emplois stables représentent les meilleures solutions pour permettre d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par les Nations Unies en septembre 2015.

Par cette déclaration, MEDEF International, le MEDEF et Business Africa, fédération des patronats d'Afrique dont la création avait été appelée dans la déclaration commune de Nice en 2010 (ci-après désignés par « les signataires »), présentent leurs recommandations et leurs engagements pour favoriser la diversification et la montée en gamme des économies du continent par la valorisation du secteur privé. Cette déclaration constitue un cadre de discussion.

Nous appelons les chefs d'Etats qui se réuniront le 14 janvier 2017 à Bamako à l'occasion du XXVIIème Sommet des Chefs d'Etat Afrique-France à en tenir compte dans leurs travaux. Ces engagements s'inscrivent dans la continuité de la Déclaration commune et de la Charte de Nice de 2010 (cf. annexe), de la Déclaration de la conférence Afrique-France de Paris de 2011 (cf. annexe) et de la Déclaration commune des organisations africaines et françaises représentatives du secteur privé de 2013 (cf. annexe) : ils permettent d'aller plus loin pour proposer des initiatives nouvelles et concrètes, dans l'intérêt du développement économique des Etats.



1. La diversification et la montée en gamme des économies : de l'adaptation de l'environnement à la responsabilisation du secteur privé

La diversification économique est un enjeu clé de l'Afrique à l'heure où les cours des matières premières chutent et que les taux de croissance économique sont freinés par le ralentissement des grandes économies développées. Les économies fortement dépendantes aux matières premières doivent s'adapter en adoptant des réformes économiques d'envergure porteur d'une vision sur le long terme. Cette diversification repose sur plusieurs variables et doit conférer un rôle accru au secteur privé local.

- Les signataires encouragent les gouvernements à l'adoption des mesures visant à améliorer l'environnement des affaires comprenant des mesures incitatives pour le commerce transfrontalier afin de créer des zones d'échanges compétitives favorisant les économies d'échelle.
- Le développement d'activités locales de transformation des ressources naturelles par la création de filières est de nature à stimuler la diversification des économies locales et de permettre une montée en gamme dans la chaîne de valeur au niveau mondial. Il sera vecteur de création d'emplois. Les signataires saluent l'initiative lancée par la Banque Mondiale au Congo dans le cadre du Projet d'Appui à la Diversification Economique (PADE) et appellent la Banque à renouveler ce programme constructif et inclusif en partenariat avec les organisations patronales.
- La limitation ou la suppression des subventions à la production des matières premières ou au commerce des produits de première nécessité peut restreindre l'effet d'aubaine engendré et permettre de rediriger les financements publics vers des projets structurants à effet de levier. Les signataires encouragent les gouvernements à s'engager dans la voie de ces mesures courageuses.
- Les organisations représentatives des secteurs privés locaux doivent être associées aux discussions dans le cadre **d'un dialogue public-privé régulier**. Les mesures incitatives prises par les gouvernements permettront de renforcer les capacités à produire, embaucher et investir des entreprises locales tout en enclenchant un processus dynamique d'apprentissage pratique de nature à améliorer la productivité et les revenus.
- Les signataires encouragent les **partenariats technologiques pour associer pleinement les acteurs locaux**, y compris pour des projets complexes. Le développement du tissu industriel local et la sous-traitance à des entreprises locales sont encouragés pour favoriser l'emploi, les investissements et le transfert de technologie et de savoir-faire, en partenariat avec les universités, pour favoriser la formation et la R&D.

- Afin de renforcer ces partenariats et partages de technologies, **les signataires appellent les Institutions Financières Internationales à innover en insérant dans leurs documents d'appel d'offre des clauses visant à favoriser la part de contenu local.**
- **Dans le cadre de la renégociation des accords de Cotonou prévue en 2020, les organisations patronales signataires appellent les Etats de l'Union Européenne et d'Afrique à les associer aux discussions afin de fixer les objectifs et le mode de fonctionnement du prochain accord visant à déterminer le mode de coopération au développement et les relations commerciales.**

2. Financements innovants : répondre aux enjeux du développement du continent et aux besoins des acteurs du secteur privé

Le financement de la croissance africaine est notamment freiné par la surévaluation du risque en général et du risque politique en particulier, le sous-dimensionnement des réseaux bancaires et du capital-investissement, l'insuffisance des capacités d'évaluation-notation (rating) des risques privés et par la rareté des garanties de crédit mobilisables par les PME et les créateurs d'entreprises. L'Afrique nécessite d'un accès renforcé et adapté aux financements pour le développement de ses entreprises et de ses entrepreneurs.

- Les signataires saluent l'engagement de l'Agence Française de Développement (AFD) et de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) à augmenter leurs volumes d'investissement en Afrique, la création du fonds Africa50 destiné à financer le déficit d'infrastructure du continent et le lancement de la New Development Bank BRICS. Les Institutions Financières Internationales, en se rapprochant des projets originés par les entreprises et en facilitant la mise en œuvre d'un cadre de Partenariats Publics Privés (PPP) adéquat par du renforcement de capacités, pourront répondre de manière plus efficace aux besoins prioritaires dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.
- Afin d'améliorer la compréhension du fonctionnement des Institutions Financières Internationales et de faciliter l'accès aux financements pour les entreprises africaines, MEDEF International renouvelle ses invitations adressées aux organisations patronales d'Afrique à prendre part à ses actions en France et à ses délégations annuelles aux sièges des Banques de Développement.
- Les projets des entreprises en Afrique nécessitent de lever des financements inférieurs à 1M d'euro qui ne sont pas pris en compte par les acteurs classique (banques commerciales, fonds d'investissement, banques de développement etc.). Les signataires encouragent les **initiatives innovantes**, comme les circuits de transformation de l'épargne multiforme, formelle ou informelle, qui permettront de drainer l'es capacités d'investissement individuel

privé dans des projets au service du développement des entreprises et économies des pays : crowdfunding, dons, private equity, produits d'assurance, finance islamique, etc.

- Les signataires encouragent les Institutions Financières Internationales à se positionner pour du **cofinancement de projets** afin de partager les risques et les expertises.
- Les barrières à la circulation du Franc CFA en dehors de sa zone de validité pourraient être partiellement levées afin de permettre l'accès à ces ressources financières pour les entreprises du continent.
- Nous soutenons les initiatives des Etats visant à **encourager le développement du private equity**, encore trop peu développé, et soulignons l'importance d'accompagner les fonds d'investissement par des cadres incitatifs et de renforcer l'accès à des formations pour les entreprises en levée de fonds.

3. Jeunesse, diasporas, entrepreneuriat : au-delà des ressources naturelles, le principal atout de l'Afrique qu'il faut valoriser.

La population africaine va croître pour atteindre d'ici 2050 2 milliards d'habitants. 50% des Africains ont moins de 25 ans. L'entreprise est la solution pour répondre aux défis démographiques actuels et futurs des pays. Elle offre un travail, une formation, des compétences, des valeurs, des objectifs. Elle crée des richesses perceptibles et des emplois durables pour les hommes et les femmes. Elle est également un moteur d'intégration et de développement, un facteur de stabilité sociale et un rempart contre l'insécurité. Pour créer des richesses et partager des valeurs il faut des entreprises. Pour créer, reprendre ou développer des entreprises il faut des entrepreneurs. L'entrepreneuriat est un vecteur d'épanouissement, créateur de valeurs, levier de développement d'un pays.

- Offrir des perspectives à cette formidable jeunesse africaine nécessite une meilleure concertation avec le secteur privé. Les partenaires du secteur privé encouragent la création de **modèles de gouvernance innovants en matière de formation et à soutenir la création de pôles de formation technique et supérieure à l'échelle régionale** dans le cadre de Partenariats Public-Privé (centres d'excellence) pour améliorer l'insertion professionnelle et accroître les capacités d'innovation et de recherche en Afrique.
- Les signataires saluent la **création de la Fondation « Jobs For Africa »** initiée par l'Organisation Internationale des Employeurs et les organisations patronales africaines afin de mener des actions visant à **renforcer l'employabilité des populations** (adéquation offre de formation et besoin des entreprises dans chaque pays) et à **œuvrer pour un environnement des affaires favorable à la création d'emplois** dans le secteur privé qui sont des emplois de long terme.

- Le MEDEF est à la disposition de ses homologues et partenaires qui le souhaitent pour partager son expérience en matière de formation et d'appui aux initiatives entrepreneuriales.
- La démographie de l'Afrique, sa jeunesse et ses diasporas sont une force pour le continent. Les diasporas africaines transfèrent chaque année plus de 65 milliards de dollars sur le continent africain. Elles sont vectrices de passerelles naturelles entre les économies africaines et françaises et des catalyseurs de projets. L'envie d'entreprendre reste un levier puissant de développement social et économique pour l'avenir. Les signataires s'engagent à promouvoir la jeunesse, l'entrepreneuriat et la diaspora :
 - en rejoignant et soutenant le réseau **AGYP (Active Growth & Youth Programs) Afrique-France** qui développera plusieurs actions en particulier :
 - L'organisation des « Forums de la Jeunesse et de l'Entrepreneuriat », manifestation annuelle et itinérante en Afrique pour valoriser les talents et opportunités de la jeunesse et l'accompagner vers l'entrepreneuriat ;
 - L'animation des prix récompensant les Entrepreneurs Africains de l'année et des programmes associés de soutien aux primés ;
 - Le pilotage de la Déclaration « Africa 2030 », manifeste de la jeunesse et des entrepreneurs pour la croissance, et son suivi annuel ;
 - La coordination des communautés de membres, réseaux de décideurs et de communautés d'affaires, et le déploiement d'une Academy pour valoriser l'entrepreneuriat.
 - en favorisant l'accès de leurs membres à des réseaux de décideurs et d'affaires dans le domaine de l'innovation et de l'entrepreneuriat. En ce sens, MEDEF International propose de mettre à disposition auprès des organisations volontaires les statuts de l'initiative «Up40 » qui réunit les meilleures start-up françaises actives en Afrique.
 - En renforçant leurs coopérations avec les réseaux des organisations de la diaspora en France (African Business Lawyer Club, Afrobytes, Maroc Entrepreneurs, Jil FCE, REAGE, ATUGE...) et en Afrique.
- En bénéficiant d'un taux de pénétration des téléphones portables parmi les plus dynamiques du monde et en s'appuyant sur des technologies innovantes de formation « tout au long de la vie », le **lancement d'une plateforme d'e-learning (MOOC)** apparaît comme une solution pertinente, souple et accessible au plus grand nombre pour former aux emplois de demain. Ces plateformes peuvent être portées par les organisations patronales.
- Les signataires proposent de rediriger l'association Afrique-France (ex Fondation Afrique France) comme une **fondation publique-privée dédiée spécifiquement à la valorisation du capital humain en Afrique.**

4. La responsabilité sociétale et environnementale des entreprises (RSE) : un atout pour le développement de l'Afrique

Le continent africain recèle de très nombreuses initiatives de RSE, mais en offre un panorama de maturité inégale et un tableau de priorités relativement fragmentées entre les différents pays. Il existe encore peu d'instruments législatifs et réglementaires horizontaux, incitant ou contraignant au développement des pratiques RSE (réglementations de l'activité des entreprises, rapports extra-financiers, obligations des marchés publics). Les signataires rappellent leurs engagements pris lors de la Charte de Nice et leur conviction que la RSE est le fondement d'une croissance durable et inclusive pour l'économie africaine.

- Les signataires encouragent les organisations patronales africaines à **poursuivre l'appropriation des exigences de RSE sur une base volontaire** en partenariat avec les acteurs publics et les organisations syndicales. Ils invitent les organisations professionnelles à soutenir ces initiatives à l'aide, par exemple, **de mécanismes de label**, à l'image de ce que font certaines organisations patronales africaines en Afrique du Sud, en Algérie, en Côte d'Ivoire, au Cameroun, au Maroc ou en Tunisie.
- Afin de renforcer la diffusion de normes et pratiques RSE contenus dans la Charte de Nice, les signataires encouragent les Etats et les Institutions Financières Internationales à inclure dans leurs règles de passation de marchés publics et les documents d'appels d'offre des termes favorisant les entreprises nationales ou internationales capables de prouver leurs engagements à respecter les exigences reconnues par les principes directeurs (« guidelines ») de la Banque mondiale et de la SFI, ainsi que les clauses de sauvegarde de la Banque africaine de développement.
- Les entreprises africaines doivent s'engager à une meilleure prise en compte des enjeux climatiques globaux. Suite à l'accord de Paris issu de la COP21 et dans la perspective de la COP22 de Marrakech qui sera résolument africaine, les signataires réaffirment leur engagement pour que **les entreprises en Afrique soient porteuses de solutions et minimisent leur impact sur l'environnement par :**
 - la maîtrise de leur consommation d'énergie, d'eau et de matières premières ;
 - la gestion de leurs déchets (tri sélectif, recyclage, protection de la biodiversité) ;
 - la sélection de leurs partenaires sur le critère du respect de l'environnement ;
 - le développement des possibilités de financements en fonds carbone (droits d'émission).
- Le MEDEF est à la disposition de ses homologues et partenaires qui le souhaitent pour partager son expérience en matière de RSE.

5. Infrastructures et développement urbain : influencer sur l'environnement pour favoriser le déploiement des meilleures technologies sur le continent

Le continent africain accueillera d'ici 2045 1 milliard d'urbains supplémentaires, soit l'équivalent de la population actuelle du continent. Les projets ne manquent pas en Afrique afin de permettre un meilleur accès à un logement convenable aux énergies propres, à l'eau et à l'assainissement, à des réseaux de transports ou de télécommunications, à des villes connectées. L'un des enjeux principaux est la bonne préparation des projets. Les institutions publiques doivent être en mesure de les planifier et de les piloter tant au niveau national que local dans une optique d'intégration régionale. C'est l'une des conditions pour que les financements des banques de développement et des investisseurs privés puissent réussir.

- Les signataires encouragent les Etats d'Afrique à **investir davantage dans la planification et la préparation des projets d'infrastructures et dans la mise en œuvre de ces projets sur le terrain**. Les PPP (Partenariats-Public-Privé), indispensable levier du développement des infrastructures, doivent pouvoir s'appuyer sur les bases suivantes : un cadre institutionnel et légal renforcé, une gouvernance fluide en particulier des collectivités territoriales, une capacité de délégation partielle de souveraineté et un environnement prévisible et stable pour réussir. A ce titre, les signataires souhaitent encourager les actions en vue de mieux préparer l'environnement pour le déploiement de meilleures technologies des entreprises. Ils appellent de leurs vœux à prolonger et amplifier les rapprochements entre les patronats, sur le même exemple du partenariat conclu entre la Task Force Ville Durable de MEDEF International et la CGEM ou les opérations menées avec la CGECI pour des « solutions urbaines durables ».
- **Le secteur privé français et africain appelle également les Etats à plus de stabilité juridique, politique et économique locale pour offrir aux entreprises locales et étrangères une meilleure sécurité juridique et financière les incitant à s'engager et à investir sur le long terme**. La compétitivité des entreprises en dépend ainsi que l'émergence de groupes locaux capables de s'associer pour les différents projets d'infrastructures concourant à la délivrance de services publics de qualité et à un accroissement significatif de la part locale.
- S'adressant **aux banques de développement et aux agences d'exécution nationales et régionales, les signataires soulignent l'importance de prendre en compte les coûts de tout le cycle de vie de projets d'infrastructures**. Les surcoûts, y compris environnementaux, humains et sociaux, engendrés par des projets mal préparés, peuvent être considérables.
- A l'heure où le coût du mégawattheure produit par les centrales solaires devient compétitif, c'est tout un continent qui va pouvoir réaliser un saut technologique pour accéder à de l'énergie peu chère, renouvelable et en abondance. Les signataires souhaitent saluer Terrawatt Initiative, volet privé de l'Alliance Solaire Internationale, qui vise à **faire simplifier**,

faire converger et harmoniser les législations solaires entre les Etats pour construire un nouveau cadre de marché homogène propice aux investissements, rendant le solaire compétitif notamment en Afrique et permettant de lever 1000 milliards de dollars pour financer des actifs de production d'électricité solaire.

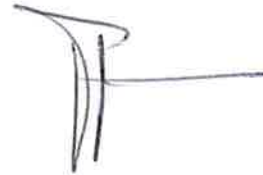
Signé à Paris le mercredi 21 septembre 2016



Pour le MEDEF
Pierre Gattaz
Président



Pour Business Africa
Jamal Belahrach
Vice-Président



Pour MEDEF International
Patrice Fonlladosa
Président du Comité Afrique

